



Envoi au contrôle de légalité le : 7 juillet 2023

Publication électronique le : 7 juillet 2023

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 19 JUIN 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Delphine DUWICQUET

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

**Excusé(s)** : M. Alain MEQUIGNON, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. Olivier BARBARIN, M. Philippe FAIT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Daniel KRUSZKA, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

**DEMANDES DE LEVÉE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE**

(N°2023-268)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** la loi n°68-1250 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics en date du 31/12/1968 et, notamment, son article 6 modifié ;

**Vu** la délibération du Conseil Général en date du 18/11/1985 « Délai d'exécution des travaux subventionnés par le Département » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 4ème commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors

de sa réunion du 30/05/2023 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à lever, au nom et pour le compte du Département, les prescriptions quadriennales relatives aux subventions octroyées en raison de circonstances particulières et de réactiver les engagements jusqu'au 31 décembre 2023 pour les bénéficiaires et opérations repris au tableau joint à la présente délibération, et ce, afin que les maîtres d'œuvre puissent percevoir leurs subventions.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 19 juin 2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

N° DOSSIER	BENEFICIAIRE	DISPOSITIF	OBJET DE LA SUBVENTION	TERRITOIRE	MONTANT SUBVENTION	MONTANT DÉJÀ VERSE	DATE D'ATTRIBUTION COMMISSION PERMANENTE	DATE PREVUE DE FIN DE TRAVAUX	CONTEXTE	PROPOSITION DE DECISION
2015-04577	SIADep de la Région d'Humbert	FARDA - AEP	Pose de 6 poteaux incendie à Humbert et Saint-Denoëux	MONTREUILLOIS	5 700,93	2 443,25	05/10/2015	Travaux terminés	Le syndicat pensait déjà avoir renvoyé les factures	Prolongation de l'engagement jusqu'au 31/12/2023 afin de permettre le paiement du solde de la subvention
2015-05534	COMMUNE DE RÉCOURT	AVC	Travaux d'aménagement de trottoirs Grand Rue coté Saudemont	ARRAGEOIS	11 330,00	5 665,00	10/07/2017	Travaux terminés	Changement de municipalité et la nouvelle maire n'avait pas connaissance de la subvention	Prolongation de l'engagement jusqu'au 31/12/2023 afin de permettre le paiement du solde de la subvention
2017-01034	COMMUNE DE RÉCOURT	MMU	RD 39 PR 1+06 à 1+226 - Travaux de borduration Grand Rue (côté Saudemont)	ARRAGEOIS	13 287,00	6 643,50	06/03/2017	Travaux terminés	Changement de municipalité et la nouvelle maire n'avait pas connaissance de la subvention	Prolongation de l'engagement jusqu'au 31/12/2023 afin de permettre le paiement du solde de la subvention
2017-06764	COMMUNE DE HERLINCOURT	AAPIT	Transformation de l'espace public avec la restauration de l'acoustique de l'église Sainte-Croix	TERNOIS	20 000,00 €	0,00 €	04/12/2017		Après plusieurs mois de recherches, les techniciens spécialisés et ingénieurs conseils en acoustique ont enfin trouvé un procédé adapté à l'édifice et répondant aux exigences de la commune	Prolongation de l'engagement jusqu'au 31/12/2023 afin de pouvoir payer la subvention
2018-05779	COMMUNAUTE DE COMMUNES OSARTIS MARQUION	AIRE DE CO-VOITURAGE	Aménagement de l'aire de co-voiturage des 7 Victorias Crosses à HAUCOURT	ARRAGEOIS	50 000,00 €	0,00 €	01/10/2018		L'EPCI est en cours de négociation avec la société qui a installé les éoliennes à proximité pour installer l'aire de co-voiturage sur la zone technique de l'éolienne la plus proche du rond point des 7 Victorias Crosses	Prolongation de l'engagement jusqu'au 31/12/2023 afin de pouvoir payer la subvention

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Direction du Développement, de l'Aménagement et de  
l'Environnement  
Mission Coordination territoriale

**RAPPORT N°8**

Territoire(s): Montreuillois-Ternois, Arrageois

Canton(s): LUMBRES, BREBIERES, SAINT-POL-SUR-TERNOISE

EPCI(s): C. de Com. du Haut Pays du Montreuillois, C. de Com. Osartis Marquion, C. de Com. du Ternois

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 19 JUIN 2023**

#### **DEMANDES DE LEVÉE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE**

Par délibération en date du 18 novembre 1985, le Conseil général a fixé pour l'ensemble des aides départementales à l'investissement un délai de réalisation de deux ans, à compter de la date de décision d'octroi.

De même, la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, précise que sont prescrites toutes créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis.

L'article 6 de cette loi stipule qu'une décision de relèvement de la prescription à raison de circonstances particulières peut être prise par délibération de l'autorité compétente habilitée à approuver le budget de la collectivité, c'est-à-dire le Conseil départemental.

4 maîtres d'ouvrage ont sollicité le Département afin d'obtenir à titre exceptionnel une levée de prescription quadriennale pour leurs dossiers dont les raisons du retard dans l'exécution des travaux sont présentées en annexe.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de m'autoriser, au nom et pour le compte du Département, à lever les prescriptions quadriennales relatives aux subventions octroyées en raison de circonstances particulières et de réactiver les engagements jusqu'au 31 décembre 2023 afin que les maîtres d'œuvre puissent percevoir leurs subventions.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/05/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY